



Le 07/02/2024

Monsieur Richard MARIANI
Adjoint délégué à l'urbanisme
De la Mairie de BESSE SUR ISSOLE

A

Monsieur Michel CHABAUD
Commissaire enquêteur
661 chemin du Colonel Parnière
83660 Carnoules

Monsieur,

Nous accusons réception de votre procès-verbal de synthèse relatif à l'enquête publique sur la désaffectation du domaine public située quartier Flanquegiaire d'une partie de la parcelle cadastrée E n° 1407 pour permettre le classement dans le domaine privé communal en vue de son aliénation.

Suites aux observations émises, nous vous apportons les éléments de réponse suivants :

Question 1 : Peut-on ouvrir le parking P2 ?

Suite à un échange avec le directeur de l'école primaire, le parking P2 ne peut pas être ouvert à la circulation pour cause de **Plan Vigipirate**.

Toutefois, des mesures compensatoires sont prévues sur le parking du cimetière et le parking du collège. (Cf plans joints en annexe)

Question 2 : Est-il prévu de retirer les portiques du P1 ?

Il n'est pas prévu de retirer les portiques. Les éventuels fourgons et camionnettes peuvent stationner sur les parkings du cimetière ou du collège.

Question 3 : Est-il prévu une sécurisation des parkings identifiés dans les mesures compensatoires de la notice de présentation ? (éclairage public notamment)

Les parkings du collège et du cimetière possèdent déjà des éclairages publics. Seul le parking P1 n'en possède pas.

Pour information, la parcelle E 1407 n'était pourvu ni d'éclairage ni de vidéoprotection.

Question 4 : Est-il prévu de créer un sens unique (sens EST vers OUEST pour conserver l'accès au cimetière depuis le village) dans cette rue ce qui diminuerait le risque d'accident (y compris avec les piétons sortant de chez eux) ?

Il est envisagé, après études, de rendre la circulation de la Rue Ste Croix en sens unique d'EST en OUEST.

Question 5 : Est-il prévu d'élargir la rue Ste Croix par endroits afin de rendre plus aisé le croisement de véhicules ?

La rue Ste Croix n'étant pas prévue en emplacement réservé au PLU, il n'y a pas d'élargissement prévisible.

Question 6 : Quelle solution sera proposée pour trouver une alternative sécurisée pour les piétons avant et pendant les travaux ?

Une réflexion est menée. Des études techniques vont être réalisées pour valider le prolongement de l'assiette du chemin des Ecoliers jusqu'au rond-point du Boulevard du Collège.

D'autre part, une mesure compensatoire est prévue : un chemin piéton est accessible depuis le collège, longeant le lotissement des Tilleuls, aboutissant avenue de la Gare et donnant l'accès au village par l'avenue de la Libération ou par la rue du Docteur Roux (cf plan joint en annexe).

Question 7 : Les travaux de la maison intergénérationnelle conduiront-ils à stabiliser la rue Flanquegiaire et à une meilleure évacuation des eaux pluviales ?

La réfection de la chaussée sera prévue avant la rétrocession à la commune. Concernant les eaux pluviales, la zone US du règlement du PLU dans la modification simplifiée indique dans l'article 4 que le projet doit être en conformité avec les dispositions de la MISEN. Le projet devra soumettre une étude hydraulique.

Question 8 : Dans quel délai la rue Flanquegiaire sera-t-elle rendue à la circulation publique ?

La circulation sera réouverte après la réalisation des travaux.

Question 9 : Quand vont commencer les travaux et combien de temps vont-ils durer ?

Nous supposons que les travaux commenceront à l'issue de l'aliénation du terrain. Toutefois, la commune n'étant pas porteur du projet, nous ne pouvons pas l'affirmer et nous ne pouvons pas vous donner la durée des travaux.

Question 10 : Pourra-t-on a nouveau se garer le long de la rue Flanquegiaire et combien de places seront disponibles pour le stationnement des riverains ?

Il sera prévu des stationnements le long de la rue Flanquegiaire. Le permis de construire étant en cours d'instruction, le nombre de places sera définitif à l'obtention du permis de construire.

Question 11 : Y a-t-il d'autres parkings prévus en matière de mesures compensatoires pour le stationnement ?

CF réponse à la question 1

Question 12 : La vitesse limite dans la rue Ste Croix est-elle bien de 30 km /h ?

Un arrêté municipal va être pris, dans les prochains jours, pour limiter la vitesse en agglomération à 30 km/h.

Question 13 : Est-il prévu de poser des ralentisseurs à des endroits idoines dans cette rue ?

Il n'est pas prévu de poser des ralentisseurs dans cette rue mais de limiter la vitesse de circulation à 30 km/h.

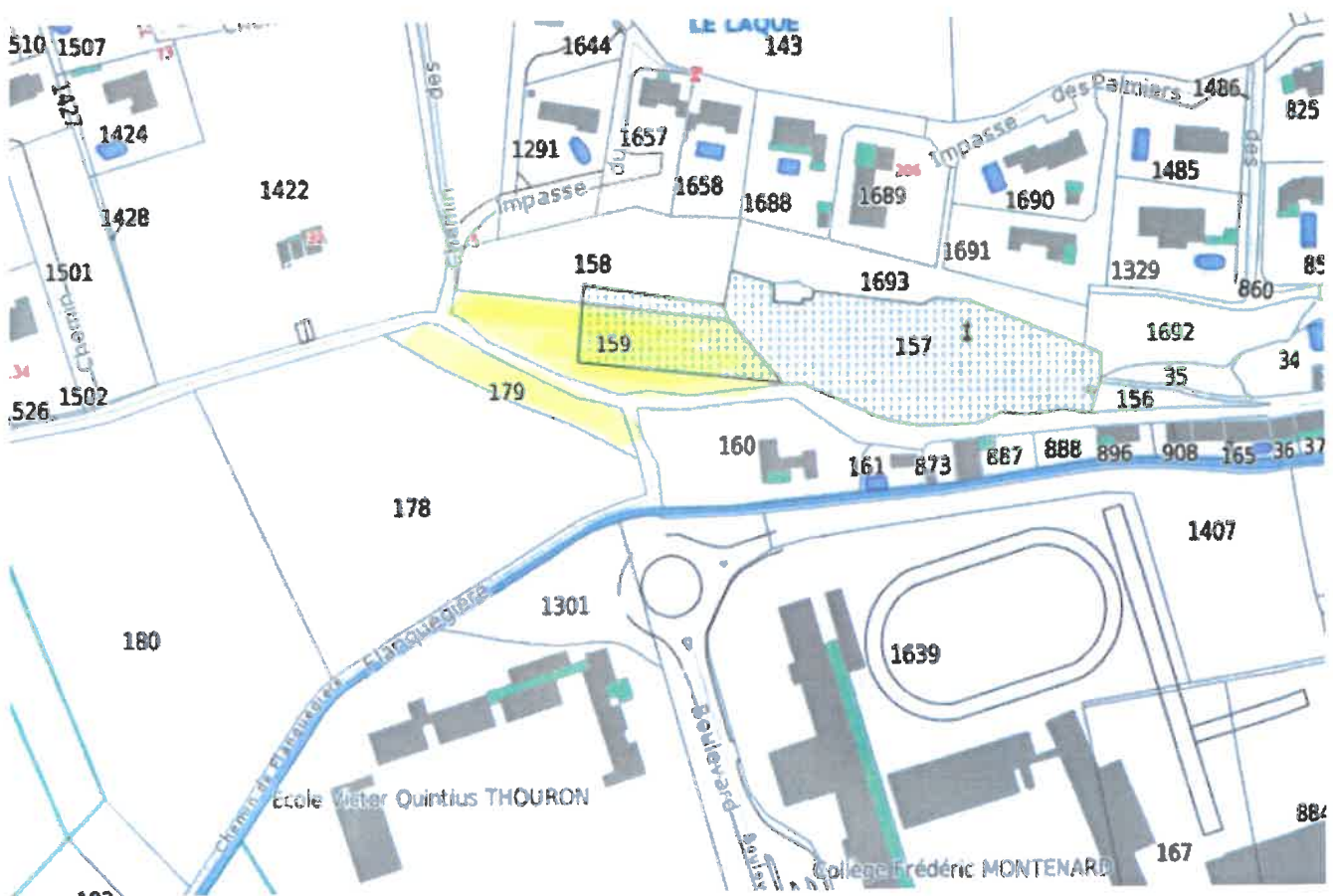
Nous espérons que les réponses apportées sont claires et précises.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Monsieur Richard MARIANI,
Adjoint délégué à l'urbanisme.



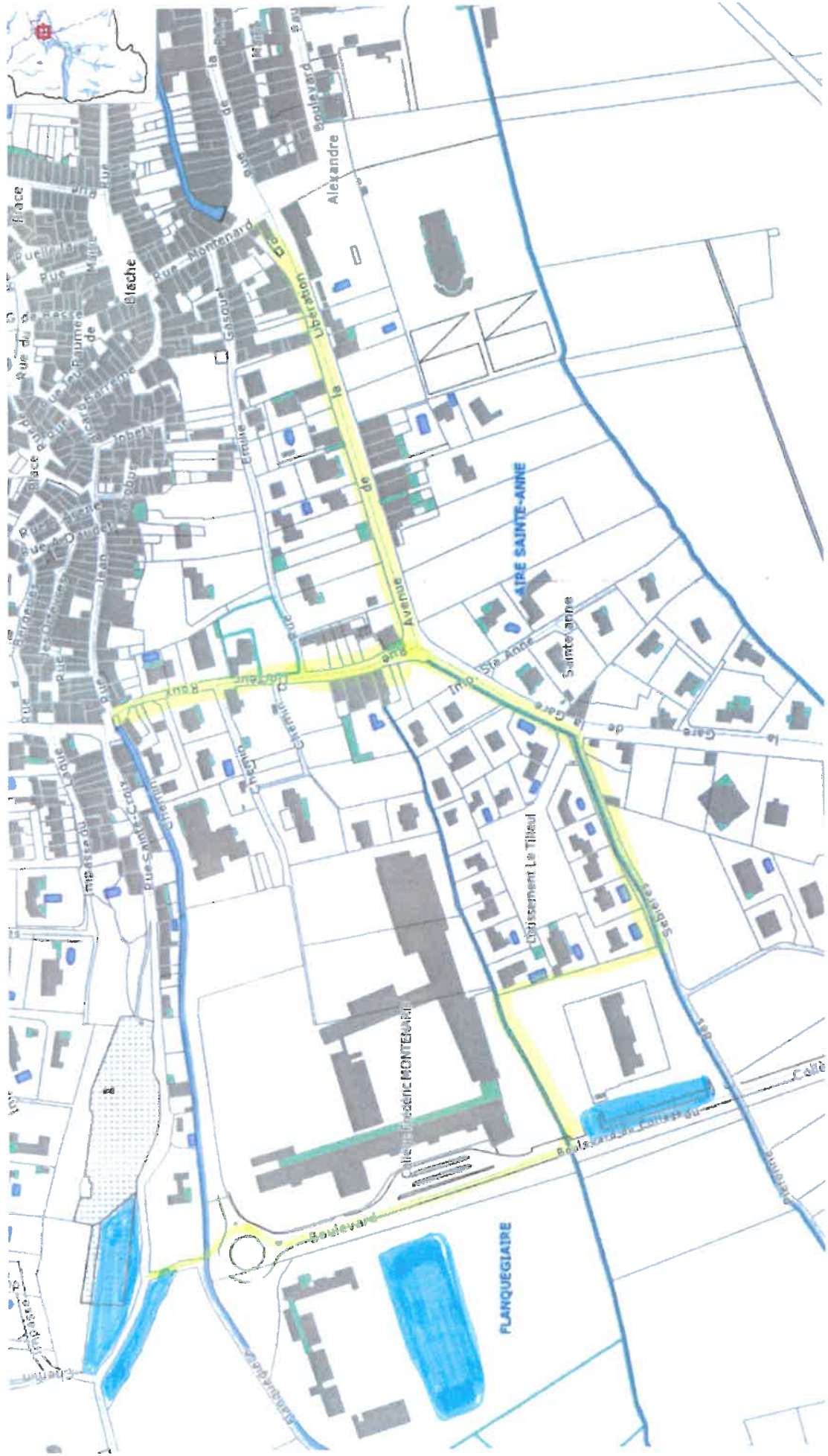
Plan du parking du cimetière : Parcelles E 159 et E 179



Plan du parking du collège : Parcelle E 1642



Chemin piéton depuis le collège jusqu'au village



Parkings

Cheminement piéton

Hôtel de Ville – Monsieur le Maire – 15 Bd Paul Bert – 83890 BESSE-SUR-ISSOLE
mairie.besse@wanadoo.fr
Siret : 218 300 184 000 15